

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00901

Numéro SIREN : 794 510 081

Nom ou dénomination : LA FOLIA

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/017382

SAS LA FOLIA
14 ROUTE DE CARCASSONNE
31290 VILLEFRANCHE DE LGS
06 33 72 67 05
RCS TOULOUSE 79451008100050

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		La Folia		Néant ☐				
Adresse de l'entreprise		14 Route de Carcassonne 31290 Villefranche de Lauragais						
SIRET		7 9 4 5 1 0 0 8 1 0 0 0 5 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31 12 2022		
		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	7 500	012		7 500	
		Autres *	014	249	016	249		
	Immobilisations corporelles *	028	6 255	030	6 255			
	Immobilisations financières * (1)	040	971	042		971		
	Total I (5)	044	14 975	048	6 504	8 471		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	139 282	062		139 282	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	88	070		88	
		Autres * (3)	072	1 229	074		1 229	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	4 553	086		4 553		
	Charges constatées d'avance *	092	54	094		54		
	Total II	096	145 206	098		145 206		
Total général (I + II)	110	160 181	112	6 504	153 677			
PASSIF				Exercice N NET		1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500				
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		150				
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132	16 309	
	Report à nouveau	134		42 019				
	Résultat de l'exercice	136		3 209				
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		63 188				
Provisions pour risques et charges		Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		51 960				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		142				
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	29 319	)	172	38 387
REVENUS	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		90 490				
	Total général (I + II + III)	180		153 677				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

LA SH

200 1 11 252
** 10 10 10 10 10 10
10 10 10 10 10 10
10 10 10 10 10 10
10 10 10 10 10 10

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		La Folia		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
				511 012 2022		Exercice N clos le			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	50 686		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215	214			
			Services *	intracommunautaires	217	218	12 661		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
Autres produits					230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	63 347			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	150		
	Variation de stocks (marchandises) *					236	3 287		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	686		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 7.483- immobilier :)					242	54 344		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243	705	244	705		
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements *					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	59 173		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 174			
Produits financiers (III)			280	14	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles	(VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	132			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)					308	590			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	3 209			
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 209			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	722				
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)			986			ZFU - TE (44 octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)			981		JEI (44 sexies A)		989		
ZRD (44 terdecies)			127		ZRR (44 quindécies)		138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)			991		Investissements outre-mer		344		
ZFANG (44 quaterdecies)			345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993		
BUD (44 sexdecies)			992						
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346				350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	3 931	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	3 931	372	0	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

LA AL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		La Folia		Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 7 500	402	404	408 7 500		
	Autres	410 249	412	414	416 249		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440 2 833	442	444	446 2 833		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470 3 422	472	474	476 3 422		
Immobilisations financières		480 971	482	484	486 971		
TOTAL		490 14 975	492	494	496 14 975		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500 249	502	504	506 249		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530 2 833	532	534	536 2 833		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560 3 422	562	564	566 3 422		
TOTAL		570 6 504	572	574	576 6 504		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	
		6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values		
					Court terme*	Long terme	
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
Total	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594
TOTAL					596	585	597
							599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

GA OH

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise <u>La Folia</u>			Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681	683						
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	0					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983	0					
Déficits reportables		984	0					
Déficits de l'exercice		860	0					
Total des déficits restant à reporter		870	0					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380				
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374 3 193				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 3 639				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		La Folia		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.01.2022		et clos le : 31.12.2022		Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						376	
Dont apprentis						657	
Dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	63 347
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						105	
TOTAL 1						106	63 347
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues						113	
Variation positive des stocks						111	3 287
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144	3 287
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats						121	837
Variation négative des stocks						145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	36 396
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						310	17 948
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	705
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						152	55 886
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)						137	10 748
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF						117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre						020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022	0
Effectifs au sens de la CVAE *						023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						026	
Période de référence		024	/	/	016	/	/
Date de cessation		/	/	/	/	/	/

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

LA AL

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN	7	9	4	5	1	0	0	8	1		
Dénomination de l'entreprise	La Folia																			
Adresse (voie)	14 Route de Carcassonne																			
Code postal	3	1	2	9	0	Ville			Villefranche de Lauragais											
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES																902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES																904	150

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°		Voie															
Code postal		Commune													Pays			
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°		Voie															
Code postal		Commune													Pays			

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	ANSOULT	Prénom(s)	CHRISTIAN			
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions				
Naissance :	Date	02/05/1971	N° Département	57	Commune	SARREBUEMMES	Pays	F
Adresse :	N°	5	Voie	CHEMIN DE BARRELLIES				
Code postal	31290	Commune	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pays	F			
Titre (2)	MME	Nom patronymique	AHACHE	Prénom(s)	KARINE			
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions				
Naissance :	Date	21/04/1976	N° Département	59	Commune	LILLE	Pays	F
Adresse :	N°	5	Voie	CHEMIN DE BARRELLIES				
Code postal	31290	Commune	Villefranche de Lauragais	Pays	F			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 7 9 4 5 1 0 0 8 1
 Dénomination de l'entreprise La Folia
 Adresse (voie) 14 Route de Carcassonne
 Code postal 3 1 2 9 0 Ville Villefranche de Lauragais

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905 0

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CA Ah

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01.01.2022	et clos le	31.12.2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
La Folia			14 Route de Carcassonne 31290 Villefranche de Lauragais		
SIRET	7	9	4	5	1 0 0 8 1 0 0 0 5 0
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		VENTE DE LIVRES D OCCASION		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		3 931		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jaunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 octies A		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotee		Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ZEFYR					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date: 04.05.2023 Lieu: Villefranche de Lauragais		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom de signataire: Karine Ahache Directrice générale		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
prestataire :					

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)				

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

✓ A

LA FOLIA

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros**

**Siège social : 14 Route de Carcassonne
31290 Villefranche de Lauragais
794 510 081 RCS Toulouse**

**SAS LA FOLIA
14 ROUTE DE CARCASSONNE
31290 VILLEFRANCHE DE LGS
06 33 72 67 05
RCS TOULOUSE 79451008100050**

*certifié conforme
le 10/06/24*

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 1er NOVEMBRE 2023

Le 1er novembre 2023, à 19 heures, les associés de la Société LA FOLIA se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, à Villefranche de Lauragais, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres en date du 30 octobre 2023.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Monsieur Christian ANSOULT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 150 actions, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut

LA AN

41193 41
41194 41
41195 41
41196 41
41197 41
41198 41
41199 41
41200 41
41201 41
41202 41
41203 41
41204 41
41205 41
41206 41
41207 41
41208 41
41209 41
41210 41
41211 41
41212 41
41213 41
41214 41
41215 41
41216 41
41217 41
41218 41
41219 41
41220 41
41221 41
41222 41
41223 41
41224 41
41225 41
41226 41
41227 41
41228 41
41229 41
41230 41
41231 41
41232 41
41233 41
41234 41
41235 41
41236 41
41237 41
41238 41
41239 41
41240 41
41241 41
41242 41
41243 41
41244 41
41245 41
41246 41
41247 41
41248 41
41249 41
41250 41
41251 41
41252 41
41253 41
41254 41
41255 41
41256 41
41257 41
41258 41
41259 41
41260 41
41261 41
41262 41
41263 41
41264 41
41265 41
41266 41
41267 41
41268 41
41269 41
41270 41
41271 41
41272 41
41273 41
41274 41
41275 41
41276 41
41277 41
41278 41
41279 41
41280 41
41281 41
41282 41
41283 41
41284 41
41285 41
41286 41
41287 41
41288 41
41289 41
41290 41
41291 41
41292 41
41293 41
41294 41
41295 41
41296 41
41297 41
41298 41
41299 41
41300 41
41301 41
41302 41
41303 41
41304 41
41305 41
41306 41
41307 41
41308 41
41309 41
41310 41
41311 41
41312 41
41313 41
41314 41
41315 41
41316 41
41317 41
41318 41
41319 41
41320 41
41321 41
41322 41
41323 41
41324 41
41325 41
41326 41
41327 41
41328 41
41329 41
41330 41
41331 41
41332 41
41333 41
41334 41
41335 41
41336 41
41337 41
41338 41
41339 41
41340 41
41341 41
41342 41
41343 41
41344 41
41345 41
41346 41
41347 41
41348 41
41349 41
41350 41
41351 41
41352 41
41353 41
41354 41
41355 41
41356 41
41357 41
41358 41
41359 41
41360 41
41361 41
41362 41
41363 41
41364 41
41365 41
41366 41
41367 41
41368 41
41369 41
41370 41
41371 41
41372 41
41373 41
41374 41
41375 41
41376 41
41377 41
41378 41
41379 41
41380 41
41381 41
41382 41
41383 41
41384 41
41385 41
41386 41
41387 41
41388 41
41389 41
41390 41
41391 41
41392 41
41393 41
41394 41
41395 41
41396 41
41397 41
41398 41
41399 41
41400 41
41401 41
41402 41
41403 41
41404 41
41405 41
41406 41
41407 41
41408 41
41409 41
41410 41
41411 41
41412 41
41413 41
41414 41
41415 41
41416 41
41417 41
41418 41
41419 41
41420 41
41421 41
41422 41
41423 41
41424 41
41425 41
41426 41
41427 41
41428 41
41429 41
41430 41
41431 41
41432 41
41433 41
41434 41
41435 41
41436 41
41437 41
41438 41
41439 41
41440 41
41441 41
41442 41
41443 41
41444 41
41445 41
41446 41
41447 41
41448 41
41449 41
41450 41
41451 41
41452 41
41453 41
41454 41
41455 41
41456 41
41457 41
41458 41
41459 41
41460 41
41461 41
41462 41
41463 41
41464 41
41465 41
41466 41
41467 41
41468 41
41469 41
41470 41
41471 41
41472 41
41473 41
41474 41
41475 41
41476 41
41477 41
41478 41
41479 41
41480 41
41481 41
41482 41
41483 41
41484 41
41485 41
41486 41
41487 41
41488 41
41489 41
41490 41
41491 41
41492 41
41493 41
41494 41
41495 41
41496 41
41497 41
41498 41
41499 41
41500 41
41501 41
41502 41
41503 41
41504 41
41505 41
41506 41
41507 41
41508 41
41509 41
41510 41
41511 41
41512 41
41513 41
41514 41
41515 41
41516 41
41517 41
41518 41
41519 41
41520 41
41521 41
41522 41
41523 41
41524 41
41525 41
41526 41
41527 41
41528 41
41529 41
41530 41
41531 41
41532 41
41533 41
41534 41
41535 41
41536 41
41537 41
41538 41
41539 41
41540 41
41541 41
41542 41
41543 41
41544 41
41545 41
41546 41
41547 41
41548 41
41549 41
41550 41
41551 41
41552 41
41553 41
41554 41
41555 41
41556 41
41557 41
41558 41
41559 41
41560 41
41561 41
41562 41
41563 41
41564 41
41565 41
41566 41
41567 41
41568 41
41569 41
41570 41
41571 41
41572 41
41573 41
41574 41
41575 41
41576 41
41577 41
41578 41
41579 41
41580 41
41581 41
41582 41
41583 41
41584 41
41585 41
41586 41
41587 41
41588 41
41589 41
41590 41
41591 41
41592 41
41593 41
41594 41
41595 41
41596 41
41597 41
41598 41
41599 41
41600 41
41601 41
4160

valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposée par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général Christian Ansoult et de la Directrice Générale Karine Ahache ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;



Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat viscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3209 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3209 euros

Affectation

- Report à nouveau : 3209 euros



L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des sept derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – REMUNERATION DES DIREIGEANTS

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer ses dirigeants :

Christian Ansoult, président et Karine Ahache, directrice

Dans l'exercice de leur mandat pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

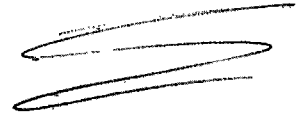
Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CA Am

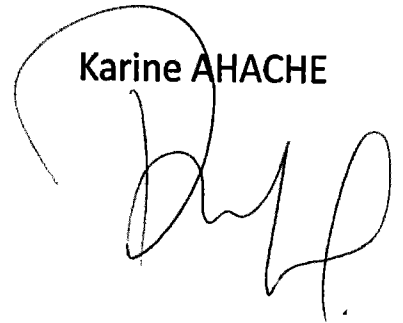
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président de l'assemblée Christian ANSOULT

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and loops.

Karine AHACHE

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large initial 'K' and a long, sweeping tail.